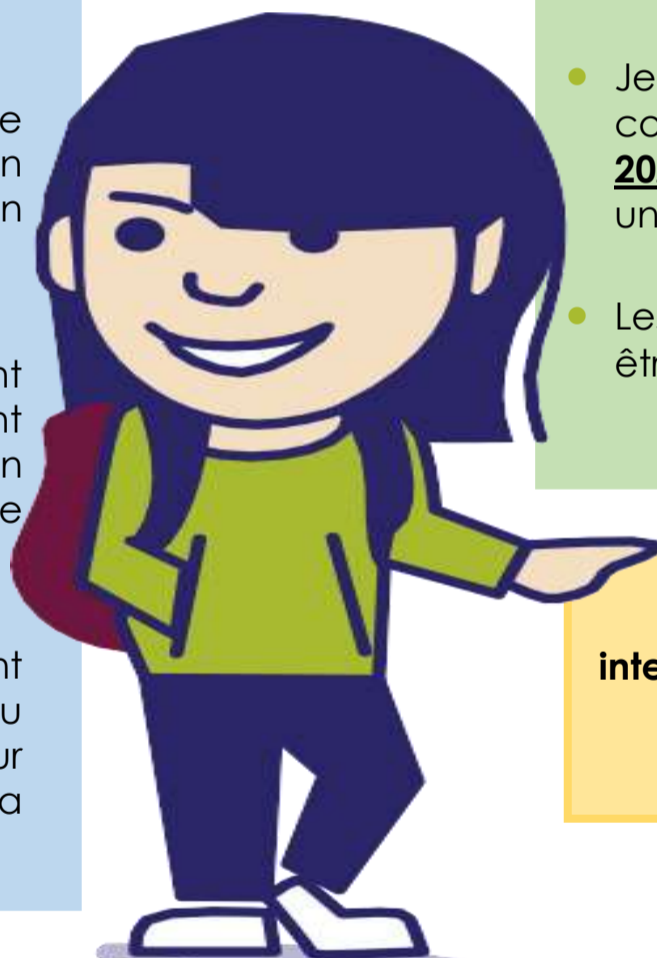


# Affectation en classe de 6<sup>e</sup> - Rentrée scolaire 2022 -

## Mon enfant est actuellement inscrit en CM2 dans une école publique

Mon interlocuteur est le directeur  
d'école de mon enfant

- **A partir du mois de mars**, c'est auprès de lui que je dois effectuer toutes les démarches relatives à l'affectation de mon enfant en classe de 6<sup>e</sup>
- Je dois indiquer au directeur d'école de mon enfant l'adresse à prendre en considération pour déterminer son futur collège
- Je dois lui indiquer tout changement dans la situation de mon enfant (déménagement, divorce, séparation ou changement de mode de garde...)
- Les adresses de résidence sont vérifiées au moment de l'inscription au collège. Une affectation obtenue sur la base de documents frauduleux sera annulée



## Mon enfant est actuellement inscrit en CM2 dans une école privée

Mon interlocuteur est le principal de mon  
collège public de secteur

- C'est auprès de lui que je dois effectuer toutes les démarches relatives à l'affectation de mon enfant en classe de 6<sup>e</sup>
- Je dois donc me rendre auprès de mon collège public de secteur **dès le 7 mars 2022**, y compris si je souhaite demander une dérogation à la carte scolaire
- Les demandes de dérogations doivent être déposées avant le **1<sup>er</sup> avril 2022**

+ d'info sur notre site  
internet <http://www.ac-lyon.fr/dsden69>,  
rubrique « vie de l'élève »

## Éléments à retenir

- Les demandes de dérogation à la carte scolaire sont étudiées en fonction des critères de priorité et dans la limite des places restées vacantes après l'affectation de tous les élèves du secteur
- **14 juin 2022** : Résultats de l'affectation en 6<sup>e</sup> auprès du directeur d'école de mon enfant ou de mon collège de secteur
- **Dès le 16 juin 2022**, je dois me rendre dans le collège indiqué sur la notification d'affectation dans **un délai de 15 jours** pour inscrire mon enfant
- **Attention** : si je n'inscris pas mon enfant dans un délai de 15 jours, je serai considéré comme renonçant à sa place au sein du collège